

## Renseignements généraux

Les renseignements demandés dans ce formulaire permettent au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après, le « Ministère ») de déterminer si vous êtes admissible aux cours de français à temps complet et à une aide financière pendant que vous suivez votre cours.

Le Ministère vous informera de votre admissibilité. Si vous êtes admissible, il vous inscrira dans un cours. Il vous fera savoir où et quand débutera votre cours. Le Ministère vous confirmera aussi votre admissibilité à l'aide financière.

Si vous recevez des prestations du Programme d'aide sociale du gouvernement du Québec ou des prestations d'assurance-emploi du gouvernement du Canada, vous devez communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) le plus près de votre résidence avant de remplir ce formulaire.

Lorsque vous commencerez votre formation, veuillez vous informer auprès de votre établissement d'enseignement afin d'obtenir le formulaire de demande d'allocation pour frais de garde.

## Êtes-vous admissible à un cours de français à temps complet ?

Pour être admissible, vous devez :

- résider au Québec ;
- être une personne âgée d'au moins 16 ans au 30 juin de l'année courante.

Vous devez aussi être dans l'une des situations suivantes :

- citoyenne canadienne naturalisée ou citoyen canadien naturalisé ;
- résidente permanente ou résident permanent ;
- personne en séjour temporaire (travailleuse et travailleur temporaire ou étudiante et étudiant étranger)\* ;
- conjointe ou conjoint d'une personne en séjour temporaire ;
- enfant à charge d'une personne en séjour temporaire ;
- personne autorisée à soumettre sur place une demande de résidence permanente ;
- personne en séjour temporaire admise pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public ;
- résidente ou résident temporaire titulaire d'un Certificat d'acceptation du Québec ;
- résidente ou résident temporaire titulaire d'un Certificat de sélection du Québec ;
- personne réfugiée à qui on a conféré l'asile.

\* Si vous travaillez ou étudiez temporairement au Québec, vous devez respecter les conditions liées à votre statut d'immigration. Si vous ne respectez pas ces conditions, vous pouvez :

- perdre votre statut d'immigration ;
- vous faire refuser une prochaine entrée au Québec ou ailleurs au Canada.

Pour plus d'information, communiquez avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## Document à joindre à votre demande (preuve de votre statut d'immigration)



Vous devez joindre à votre demande une photocopie du ou des documents qui prouvent votre statut d'immigration. **N'envoyez pas de documents originaux, car les documents soumis ne seront pas retournés.**

---

## Soumettre votre demande par la poste

Il est important de fournir tous les renseignements demandés ainsi que tous les documents exigés, sans quoi votre demande d'admission pourrait être refusée.

Si une autre personne ou un organisme fait les démarches pour vous, vous devez remplir le formulaire *Procuration – Mandat de représentation* que vous trouverez au [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/mandat](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/mandat) et le joindre à votre demande.

1. Remplissez toutes les sections du formulaire à la main ou à l'écran.
2. Signez le formulaire.
3. Joignez les documents exigés.
4. Envoyez le tout par la poste à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**  
**Direction du registraire de la francisation**  
**1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 2.200**  
**Montréal (Québec) H2X 0C9**

---

## Pour plus d'information

Consultez notre site Web à l'adresse : [www.Québec.ca/francais](http://www.Québec.ca/francais).

Vous pouvez aussi communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 si vous êtes de la région de Montréal ou au 1 877 864-9191 (sans frais) de partout ailleurs au Québec.



Votre numéro de référence individuel est indiqué sur votre Certificat de sélection du Québec ou sur votre Certificat d'acceptation du Québec ou sur toutes autres correspondances personnelles du Ministère.

Vous devez inscrire vos noms et prénoms en lettres majuscules comme ils figurent sur votre document d'immigration.

## 1. Renseignements sur votre identité

Genre      Féminin      Masculin

Numéro de référence individuel

Numéro de référence individuel

Nom de famille à la naissance

Prénom(s)

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

Date de naissance (année/mois/jour)

Pays de naissance

Pays de citoyenneté

Vous devez indiquer l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement au Québec.

## 2. Adresse du domicile

Numéro      Rue      Appartement

Ville      Province      Code postal

Vous devez inscrire votre numéro de téléphone au domicile, votre numéro de cellulaire et votre adresse courriel personnelle.

Téléphone au domicile      Cellulaire

Courriel

Inscrivez le nombre total d'années d'études que vous avez complétées, peu importe la langue.

## 3. Renseignement sur votre scolarité

Nombre total d'années d'études (scolarité) \_\_\_\_\_ ans

Vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS) OU votre numéro d'identification d'impôt (NII) OU votre numéro d'identification temporaire (NIT) pour que nous puissions vous verser vos allocations.

Pour obtenir votre numéro d'assurance sociale, consultez le site [www.serviccanada.gc.ca](http://www.serviccanada.gc.ca).

Le numéro d'identification d'impôt (NII) ou le numéro d'identification temporaire (NIT) sont des numéros à neuf caractères que l'Agence du revenu du Canada (ARC) attribue aux non-résidents qui ont besoin d'un numéro d'identification, mais qui ne peuvent pas obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS).

## 4. Demande d'aide financière

a) Demandez-vous une aide financière au Ministère pour participer à la formation ?      Oui      Non

b) Indiquez :

– Votre numéro d'assurance sociale (NAS) \_\_\_\_\_

– La date d'expiration de votre numéro d'assurance sociale si celui-ci est temporaire \_\_\_\_\_  
(année/mois/jour)

OU votre numéro d'identification d'impôt (NII) \_\_\_\_\_

OU votre numéro d'identification temporaire (NIT) \_\_\_\_\_

L'aide sociale est une aide fournie par le gouvernement du Québec aux personnes qui n'ont plus de ressources financières (chèque de couleur bleue). L'assurance-chômage est une aide fournie par le gouvernement du Canada aux personnes sans emploi (chèque de couleur jaune). Le RQAP est une aide fournie par le gouvernement du Québec aux personnes qui se prévalent d'un congé parental, de maternité, de paternité ou d'un congé d'adoption. La prestation de CNESTT est une aide financière offerte à la travailleuse ou au travailleur qui est incapable d'exercer son emploi après avoir subi une lésion professionnelle.

Une référence est une fiche de suivi ou un avis de décision émis par Emploi-Québec.

► c) Recevez-vous :

- Des prestations d'aide sociale?      Oui      Non
- Des prestations d'assurance-emploi (assurance-chômage)?      Oui      Non
- Des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)?      Oui      Non
- Des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT)?      Oui      Non

► d) Avez-vous une référence d'Emploi-Québec?      Oui      Non

---

## 5. Renseignements sur votre connaissance du français

Avez-vous des connaissances en français?      Oui      Non

Si oui, quel est votre niveau de connaissance du français?      Très faible      Faible      Plutôt bon      Bon      Très bon

---

## 6. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande d'admission aux cours de français à temps complet et à l'aide financière. Ils peuvent également être utilisés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration aux fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible de faciliter votre établissement et votre intégration à la société québécoise.

L'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes autorisées en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous avez le droit de connaître les renseignements qui vous concernent et, s'il y a lieu, de faire corriger tout renseignement inexact en adressant une demande écrite au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Ses coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/index.html>.

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement ou en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

J'autorise le Ministère à transmettre à l'établissement où je suis mon cours de français ainsi qu'à Emploi-Québec les renseignements nécessaires à la poursuite de ma formation et au versement de mon aide financière, le cas échéant. J'accepte aussi que l'établissement d'enseignement où je suis mon cours de français transmette au Ministère les renseignements relatifs à ma formation.

\_\_\_\_\_  
Votre signature

\_\_\_\_\_  
Date (année/mois/jour)

## Déclaration

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

Tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques, complets et exacts.

Toutes les photocopies des documents d'immigration fournies en appui à ma demande sont des reproductions exactes et complètes des documents originaux.

Le Ministère peut communiquer avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ou Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans ma demande. Il peut aussi exiger que je lui fournisse des preuves écrites pour appuyer les renseignements fournis dans ma demande. Le cas échéant, le délai de traitement sera plus long.

Si je fournis des renseignements erronés ou trompeurs, de faux documents ou des documents modifiés ou altérés, le Ministère pourra :

- mettre fin, en tout temps, à ma formation ou interrompre mes paiements d'aide financière ;
- refuser d'examiner toute nouvelle demande que je pourrais lui présenter dans les trois ans suivant le dépôt de la présente demande.

J'ai l'obligation d'aviser le Ministère de tout changement relatif aux renseignements transmis dans le présent formulaire à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de ma formation.

Je déclare que les renseignements inscrits dans ma demande sont exacts.

Vous devez transmettre  
le formulaire dûment rempli et qui  
comporte la signature originale.

►    
Votre signature Date (année/mois/jour)